

ENFANCE & FAMILLES
D'ADOPTION

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

2012

AUTOUR DE L'ADOPTION



LES FORMATIONS D'EFA



CALENDRIER 2012 DES FORMATIONS

MODULE

E1

Origines : dossiers, lettres, histoires, accompagnement

4

→ Lundi 23 janvier 2012 à PARIS

COLLOQUE

MODULE

E2

De l'enfant adoptable à son adoption

Conseil de famille – agrément des familles – apparentement

6

→ Du lundi 26 au mercredi 28 novembre 2012 à PARIS

MODULE

E3

Un enfant, des postulants, une famille, une adoption mutuelle

8

→ Du lundi 12 au mercredi 14 novembre 2012 à PARIS

MODULE

E4

L'adoption internationale

Règles communes, particularités et éthique

10

→ Jeudi 15 novembre 2012 à PARIS

MODULE

E5

Envisager l'adoption d'enfants à besoins spécifiques

12

→ Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2012 à PARIS

Pour chacune de ces formations, vous trouverez les objectifs, les thèmes abordés et les intervenants. La progression et les contenus détaillés sont accessibles sur le site d'EFA ou peuvent vous être adressés par courriel ou par courrier.

EFA, une **approche personnalisée** de vos besoins de formation

→ Enfance & Familles d'Adoption (EFA) s'est dotée, pour ses propres besoins, d'une structure de formation. Cette expérience et ce savoir faire, EFA a souhaité, depuis quelques années, les mettre au service de salariés de collectivités territoriales, de l'État ou d'associations.

Cela s'est traduit au cours des dernières années par la mise en place d'actions très diversifiées, en fonction des demandes et en complément des formations proposées dans ce catalogue :

- ▶ des formations pour l'ensemble du Conseil de famille dans la Nièvre, le Cantal, les Alpes de Haute Provence, la Mayenne, la Vendée, la Réunion et Mayotte ;
- ▶ des formations sur l'agrément et la commission assurant son suivi en Saône et Loire et dans la Drôme ;
- ▶ une formation sur l'adoption tardive et la mise en place d'un référentiel commun, avec le Conseil général des Hauts-de-Seine ;
- ▶ une formation à l'écoute pour la Maison de l'Adoption de Lille ;
- ▶ une formation sur la connaissance de l'adoption pour un CMP à Paris ;
- ▶ la constitution en Savoie et en Haute-Loire d'un réseau de médecins et de psychologues sur les questions de santé à l'arrivée de l'enfant ;
- ▶ des formations sur le thème « santé et attachement », pour le personnel hospitalier de Mayotte, l'association française de pédiatrie ambulatoire en Charente-Maritime, pour l'APAERK.

A titre d'exemple, deux suggestions de formations groupées vous sont proposées :

MODULE

F1

**Pupilles de l'État : un statut privilégié
Conseil de famille des pupilles de l'État :**
une responsabilité partagée

16

→ Durée, date, lieu et conditions à déterminer.

MODULE

F2

Les enfants grands
un apparemment difficile

18

→ Durée, date, lieu et conditions à déterminer.

D'autres interventions sont envisageables sur :

- **le bilan d'adoptabilité et l'adoption d'enfants à besoins spécifiques ;**
- **l'accompagnement des candidats à l'adoption et l'évaluation de leur projet en vue d'un agrément ;**
 - ▶ une formation qui devrait être programmée fin 2012 ;
- **l'accompagnement des adoptés et de leurs familles DANS LA QUÊTE DES ORIGINES ;**
 - ▶ Une formation prévue fin 2012 – début 2013 suite au colloque ORIGINES : DOSSIERS, LETTRES, HISTOIRES, ACCOMPAGNEMENT.

N'hésitez pas à nous solliciter en nous faisant part de vos attentes et de vos questions.

Origines : dossiers, lettres, histoires, accompagnement

COLLOQUE

L'histoire d'un enfant avant son adoption est faite de traces écrites et de narrations variables. Dépositaires d'éléments plus ou moins lacunaires ou surabondants, les parents par adoption ont pour tâche de se sentir légitimes à leur place pour aider leur enfant à trouver du sens à sa vie.

Chargés de l'accompagnement dans la restitution ou vers une rencontre, les professionnels sont confrontés à la nécessité d'une bonne connaissance des enjeux et d'une attention à ces histoires de vie qui, lorsqu'elles se croisent, peuvent générer des effets inattendus.

Tables rondes

animées par :

Françoise HOT
Nathalie PARENT
Janice PEYRÉ
Françoise TOLETTI

INTERVENANTS

- **Anne Marie CRINE**, psychologue, attachée à la maison de l'adoption du Luxembourg et à l'Autorité centrale belge en matière d'adoption, formatrice.
- **Nicole ÉMAM**, secrétaire générale d'Enfance Majuscule et directrice de l'organisme autorisé pour l'adoption La Famille adoptive française.
- **Michèle FALLARA**, assistante de service social à l'Aide sociale à l'enfance des Alpes-Maritimes et correspondante du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP).
- **Dominique GAWRON**, vice-présidente adoptés d'EFA.
- **Docteur Blandine HAMON**, médecin, animatrice de groupes de parole et d'écoute à EFA, formatrice en relations humaines.
- **David HAMON**, président de Racines coréennes.
- **Danielle HOUSSET**, présidente d'honneur d'EFA.
- **Geneviève MIRAL**, présidente d'EFA et membre du Conseil Supérieur de l'Adoption (CSA).
- **Marie Rose MORO**, professeur de pédopsychiatrie, chef de service de la Maison des adolescents de Cochin - Maison de Solenn (AP-HP), Paris.
- **Janice PEYRÉ**, présidente d'honneur d'EFA et membre du CNAOP.
- **Françoise VALLÉE**, psychologue clinicienne au service adoption du conseil général de Loire-Atlantique.



lundi 23 janvier 2012
au **FIAP** à Paris

MODULE

E1

DÉROULEMENT

Quatre étapes en deux temps jalonnent notre réflexion après une introduction sur les traces écrites contenues dans le dossier de l'enfant.

→ 1^{er} temps

Les traces de l'histoire des enfants

- ▶ **Lettres et objets** : porteurs de rupture définitive ou d'attachement perpétuel, ils constituent à la fois une possibilité de comprendre le premier épisode d'une vie et un risque de subir un nouveau traumatisme. Quelles précautions dans la restitution à leur destinataire ?
- ▶ **Histoires fragmentées, racontées, revisitées** : les faits deviennent histoire par la narration. Contrairement aux écrits, figés, cette transmission est une réinterprétation des conteurs successifs. Entre silences et paroles, La vérité peut-elle jaillir des vérités de chacun ?

→ 2^{ème} temps

Transmettre, entendre, découvrir, quels accompagnements ?

- ▶ **Parents par adoption, responsables de l'avenir, dépositaires du passé** : les parents disposent-ils toujours des clefs pour aider leur enfant à construire sur les premiers événements de sa vie et à s'inscrire dans sa nouvelle famille ?
- ▶ **Recherche des origines** : la lecture d'un dossier ou la découverte d'un orphelinat peut être l'occasion pour des vies devenues parallèles de se croiser. Entre chimères et réalités, fantasmes et informations, comment parvenir à l'apaisement que toute nouvelle trace du passé semblait devoir apporter ?

De l'enfant adoptable à son adoption

Conseil de famille – agrément des familles – apparentement

Cette formation de trois jours abordera l'ensemble des questions juridiques et pratiques permettant de réunir les conditions d'une adoption réussie, et mettra un accent particulier sur le rôle et la responsabilité de parents afin de proposer à chaque enfant la famille qui correspond à ses attentes.

OBJECTIFS

- Appréhender le concept de filiation, de droits de l'enfant et le statut de pupille de l'État.
- Comprendre les missions du Conseil de famille et la nécessaire synergie entre les différents acteurs garants de l'exercice des droits des personnes qui en bénéficient.
- Analyser les finalités de l'agrément dans la démarche d'adoption : comment concilier évaluation des capacités parentales et accompagnement vers l'enfant réel ?
- Définir le rôle de chaque acteur dans la procédure d'agrément afin de permettre à chacun d'assurer pleinement sa fonction et sa responsabilité, y compris après la décision d'octroi ou de refus.
- Reprendre quelques situations professionnelles rencontrées dans le cadre de ce suivi.

INTERVENANTS

- **Danielle HOUSSET** : Présidente d'honneur d'EFA, ayant siégé au Conseil supérieur de l'adoption (CSA) et au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP).
- **Lise-Marie SCHAFFHAUSER** : Juriste et formatrice en droit de la Famille.
- Un président de Conseil de famille.
- **Sophie HERREN** : Avocat à la Cour.
- Un responsable des services de l'Aide sociale à l'enfance d'un Conseil général.

DATE ET LIEU

→ Du **lundi 26 au mercredi 28 novembre 2012**
à **PARIS**



THÈMES ABORDÉS

- **L'organisation de la tutelle des pupilles de l'Etat**
 - Le cadre global de l'adoption en France (législation, procédures et intervenants).
 - Le cadre juridique et règlementaire :
 - le statut des pupilles de l'Etat,
 - la composition, l'organisation, les missions et les règles de fonctionnement d'un Conseil de famille,
 - la complémentarité du tuteur, du Conseil de famille et des services de l'Aide sociale à l'enfance.

- **La connaissance des enfants et la préparation de leur avenir**
 - Leur dossier : que contient-il ? qui le détient ? à qui appartient-il ?
 - Le suivi de la vie quotidienne des pupilles et la préparation à leur autonomie.
 - La construction d'un projet d'avenir et la sortie du statut de pupille.
 - La mise en place d'un projet d'adoption et son suivi.

- **La filiation**
 - L'établissement de la filiation adoptive
 - La filiation et la responsabilité parentale

- **L'évaluation d'un projet parental d'adoption, son agrément et son suivi**
 - La procédure d'agrément en vue d'adoption :
 - le cadre juridique de l'adoption
 - la composition, l'organisation et les règles de fonctionnement d'une Commission d'agrément.
 - Le projet d'adopter et son évaluation, place et rôle de chacun :
 - l'information initiale et la formation des candidats,
 - l'analyse des demandes et situations particulières,
 - la décision et son suivi (évolution du projet, refus ou retrait d'agrément).

- **Les écrits utiles aux apparentements**
 - Le suivi d'un enfant pupille de l'Etat.
 - L'évaluation des candidats à l'adoption.

MODULE

E2

PUBLIC CONCERNÉ

- Membres de Conseils de famille des pupilles de l'État.
- Membres de Commissions d'agrément en vue d'adoption.
- Travailleurs sociaux en charge des pupilles de l'État ou qui accompagnent les parents adoptifs depuis l'enquête d'agrément jusqu'au suivi post-adoption.
- Différents acteurs de l'Aide sociale à l'enfance et de la DDCS.
- Professionnels d'autres milieux (scolaire ...)
- Psychologues.
- Responsables d'organismes autorisés pour l'adoption (OAA).
- Professionnels du milieu scolaire.

Un enfant, des postulants, une famille

Une adoption mutuelle

Cette formation de trois jours est complémentaire à celle sur les procédures juridiques et administratives. Elle aborde concrètement l'ensemble des questions liées la préparation des enfants adoptables et à l'accompagnement des familles.

OBJECTIFS

- Prendre du recul par rapport aux histoires particulières des enfants adoptables et à leurs difficultés potentielles.
- Comprendre les spécificités des familles adoptives, afin d'optimiser le regard sur leur projet avant l'agrément et de leur donner des repères pertinents sur les besoins des enfants qui arrivent, sur les difficultés éventuelles d'intégration et les moyens d'y faire face.
- Confronter les pratiques professionnelles au vu de ces deux approches : l'information donnée à des postulants, l'agrément du projet d'une famille, l'adoptabilité d'un enfant et la mise en place de l'apparentement.

INTERVENANTS

- **Docteur Blandine HAMON** : médecin, animatrice de groupes de parole et d'écoute à EFA, formatrice en relations humaines ; le docteur Hamon membre de l'équipe Accompagnement des familles d'EFA, a publié *Parents par adoption, des mots pour le quotidien* à partir de son expérience d'animation de groupes de parole.
- **Audyl de COURCELLES** : assistante de service social et formatrice de travailleurs sociaux à l'IRTSA de Talence, membre de l'équipe Accompagnement des familles d'EFA.

DATE ET LIEU

- **Du lundi 12 au mercredi 14 novembre 2012 à PARIS**



MODULE

E3

THÈMES ABORDÉS

→ L'enfant abandonné, une histoire singulière et des difficultés potentielles

- L'abandon, les ruptures et traumatismes et leurs conséquences physiques et psychologiques.
- Les stratégies d'attachement.
- Les questions de santé.

→ Les postulants à l'adoption

- De l'agrément à l'arrivée de l'enfant.
- Informations et préparation à la parentalité adoptive.
- Les évolutions du projet (extensions).
- Les postulants célibataires.

→ Faire famille

- Une période critique : la rencontre et la première année avec l'enfant.
- L'accompagnement des parents dans la création d'une relation de qualité avec l'enfant dans leur sentiment de légitimité, dans leurs fonctions parentales.
- La scolarité.
- La question des origines.
- L'adolescence chez un enfant adopté.

→ Échanges autour de cas concrets (tout au long des trois journées)

- sur l'adoptabilité psychologique des enfants ;
- sur le processus d'appareillement et l'accompagnement de la rencontre ;
- sur le soutien à la parentalité adoptive...

PUBLIC CONCERNÉ

- Travailleurs sociaux chargés du suivi de l'adoption.
- Responsables et correspondants d'organismes autorisés pour l'adoption (OAA).
- Personnels de l'Agence française de l'adoption (AFA).
- Personnels des centres de PMI.
- Personnels du milieu scolaire.
- Personnels des consultations d'orientation et de conseil pour l'adoption (COCA).

L'adoption internationale

Règles communes, particularités et éthique

Cette formation aborde les spécificités de l'adoption internationale, tant sur un plan juridique que sur celui des particularités variables d'un pays à l'autre. Elle reprend aussi un certain nombre de questions pratiques et éthiques qui ne manquent pas de se poser régulièrement aux familles engagées dans cette démarche, des données à prendre en compte dans la préparation des postulants, dans la rédaction de la notice accompagnant l'agrément et dans le suivi des familles.

OBJECTIFS

- Approfondir et actualiser les connaissances concernant l'adoption internationale et son évolution prévisible.
- Comprendre les attentes des pays d'origine des enfants par rapport à l'agrément français.
- Comprendre les règles régissant la procédure d'adoption devant un tribunal français et la reconnaissance des décisions rendues à l'étranger.
- Appréhender quelques clés de lecture de la complexité des questions en débat dans ce domaine.

INTERVENANTS

- **Céline BOYARD** : avocate de formation et membre de l'équipe fédérale Adoption internationale d'EFA.
- **Pascale SALVAGE** : professeur émérite de l'Université Pierre Mendès France – Grenoble II.
- **Nathalie PARENT** : vice-présidente en charge de l'Adoption internationale à EFA.
- **Marie Hélène THEURKAUFF** : membre de l'équipe Adoption internationale d'EFA.

DATE ET LIEU

- **Judi 15 novembre 2012 à PARIS**



MODULE

E4

THÈMES ABORDÉS

→ Les cadres de l'adoption internationale

- La convention de La Haye.
- Les institutions françaises.
 - qui est qui ?
 - qui fait quoi ?

→ Les démarches

- Comment orienter son projet ?
- Que faire après l'arrivée de l'enfant en France ?
 - rôle de l'ASE et des OAA ;
 - reconnaissance d'une décision étrangère d'adoption ou prononcé d'adoption, plénière ou simple, en France ;
 - démarches en vue de conférer la nationalité française à l'adopté ;
 - droits sociaux.

→ La situation de l'adoption internationale

- Dans les pays d'accueil :
 - données générales ;
 - la situation en France : données chiffrées, l'évolution, les Volontaires pour l'Adoption internationale (VAI), les réformes en cours.
- Autres pays d'accueil (quelques exemples tels l'Italie, la Belgique, le Québec...).
- Dans les pays d'origine :
 - les causes de l'abandon ;
 - les démarches différentes.

→ Les outils et l'information

→ La mise en situation

PUBLIC CONCERNÉ

- Travailleurs sociaux accompagnant les parents adoptifs, de l'enquête d'agrément jusqu'au suivi post-adoption.
- Responsables d'organismes autorisés pour l'adoption (OAA).
- Personnels et correspondants de l'Agence française de l'adoption.
- Professionnels du milieu scolaire.
- Juristes (magistrats, avocats, notaires, enseignants ...).

Envisager l'adoption d'enfants à besoins spécifiques

Toute adoption est unique et cette formation s'interroge sur le concept même d'enfants à besoins spécifiques : qui sont-ils ? Où se situe la spécificité de leurs besoins ? Un temps important consacré au bilan d'adoptabilité permettra de voir dans quelle mesure ils peuvent être adoptés et avec quelles étapes à respecter. Quelle répartition des rôles entre les différents intervenants ? Comment concevoir la recherche et l'accompagnement des familles vers un projet d'accueil de cette nature ? Comment faciliter la rencontre et l'intégration de ces enfants dans leur nouvelle famille ?

Des échanges tout au long des deux jours à partir de l'expérience des ORCA(N), d'ERF, de départements spécialisés et de chacun des participants apporteront un éclairage théorique et des réponses concrètes à ces questions et favoriseront une mutualisation des pratiques et des outils.

OBJECTIFS

- Approfondir la connaissance
 - des enfants adoptables à besoins spécifiques en France ;
 - des familles susceptibles de les adopter ;
 - des étapes de la préparation des enfants, de leurs référents et des parents potentiels (du projet d'adoption à la rencontre).
- Explorer les approches et pratiques du bilan d'adoptabilité.
- Mesurer les facteurs de risques et les précautions à prendre aux différentes étapes.
- Analyser des situations vécues et pouvoir échanger sur la pertinence et l'adéquation des pratiques mises en œuvre comme sur les échecs rencontrés.

INTERVENANTS

- **Karine NIVELAIS** : éducatrice spécialisée, coordinatrice du réseau de correspondants d'Enfants en Recherche de Famille (ERF).
- **Marie-Laure BOUET SIMON** : psychologue et responsable technique de l'ORCAN (Organisme Régional de Concertation sur l'Adoption en Normandie).
- **Cornelia BURCKHARDT** : psychologue et ancienne responsable de l'ORCA (Organisme Régional de Concertation sur l'Adoption) de l'Est.



THÈMES ABORDÉS

- **Les enfants à besoins spécifiques.**
 - Leurs caractéristiques et types de spécificités (handicaps, pathologies, enfants grands, fratries) et leurs besoins.
 - Les particularités des enfants grands.
 - Le repérage des enfants à besoins spécifiques adoptables en France.
 - L'adoptabilité des enfants : le bilan d'adoptabilité et les facteurs de risque.
 - l'établissement d'un profil de famille à partir du profil des enfants.

- **Un apparentement difficile et une intégration complexe.**
 - L'accompagnement des familles vers un projet d'accueil d'enfants à besoins spécifiques.
 - Le soutien et l'accompagnement de l'assistante maternelle.
 - La recherche et le choix d'une famille potentielle : rôles croisés du service adoption et des conseils de famille.
 - Les étapes de l'apparentement ou « du projet d'adoption à la rencontre ».
 - La mise en relation et la rencontre.

- **L'accompagnement des familles après l'arrivée de l'enfant**
 - Valorisation de leurs ressources et de leur créativité.
 - Rencontre avec d'autres familles adoptives et travail en réseau.
 - Exploration de quelques thématiques :
 - l'intégration familiale et sociale de ces enfants ;
 - leur scolarisation : respect des différences tout en favorisant l'enracinement ;
 - les situations de crise, notamment au moment de l'adolescence.

MODULE

E5

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de l'Aide sociale à l'Enfance.
- Responsables d'un organisme autorisé pour l'adoption (OAA).
- Membre d'un conseil de famille des pupilles de l'État.

DATE ET LIEU

- **Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2012 à PARIS**

Pupille de l'État : un statut privilégié

Conseil de famille des pupilles de l'État : une responsabilité partagée

OBJECTIFS

- Reprendre la législation en vigueur et la rapprocher des pratiques propres au(x) Conseil(s) de famille représenté(s).
- Identifier ce qui permet aux personnes d'agir en toute légalité et d'être responsables ensemble pour garantir à chaque pupille la protection privilégiée que lui offre son statut.

FORMATEURS

La composition **de l'équipe de formateurs dépendra du programme retenu** :

- **Danielle HOUSSET** : Présidente d'honneur d'EFA, ayant siégé au Conseil supérieur de l'adoption (CSA) et au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP).
- **Lise-Marie SCHAFFHAUSER** : Juriste et formateur en droit de la Famille.
- Un responsable DRCS et/ou un président de Conseil de famille.



MODULE

F1

THÈMES ABORDÉS

Les contenus seront déterminés en fonction des besoins à partir des grands thèmes suivants :

- Avoir droit à une famille : devenir pupille de l'État.
- L'organisation et le fonctionnement de la tutelle des pupilles de l'État.
- L'enfant au cœur du dispositif.
- L'obligation de faire un projet d'adoption.
- De la connaissance des besoins de l'enfant à la recherche de parents.
- Le placement en vue d'adoption.
- La sortie du statut de pupille.

DURÉE

Elle dépendra du programme souhaité et sera **de une à deux journées**.

PUBLIC CONCERNÉ

Il se composera, selon le souhait du demandeur :

- de tous les **membres d'un** ou de **plusieurs Conseils de famille** d'un département ;
- des **travailleurs sociaux en charge de mineurs**, pupilles de l'État ou non.

Peuvent être associés :

- des **membres de commissions d'agrément** ;
- des **juristes**, des **psychologues**, des professionnels d'autres milieux (scolaire...).

Les enfants grands : un apparentement difficile

OBJECTIFS

- Comment repérer les signes de l'adoptabilité (ou de la non adoptabilité) d'un enfant à l'aide de critères objectifs ?
- Comment permettre à un enfant de s'autoriser à « changer » de famille ou de lieu d'accueil ?
- Comment aider un enfant à comprendre son histoire pour lui permettre de s'en détacher afin de s'attacher à une famille ?
- Comment préparer les parents adoptifs à l'adoption tardive ?

FORMATEURS

- **Aubeline VINAY** : Maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie et rattachée au laboratoire de psychopathologie et de psychologie médicale (LPPM) de l'université de Bourgogne à Dijon.
- **Marie-Laure BOUET SIMON** : psychologue et responsable technique de l'ORCAN (Organisme Régional de Concertation sur l'Adoption en Normandie).

PUBLIC CONCERNÉ

- Travailleurs sociaux et psychologues du service des adoptions.
- Responsables de centres de placement familial.
- Cadres territoriaux de l'ASE.
- Responsables d'organismes autorisés pour l'adoption (OAA).



MODULE

F2

THÈMES ABORDÉS

Cette formation d'une ou de deux journées, s'adresse à l'ensemble d'un service social ou de la réunion de plusieurs départements. Elle permet à tous de mieux travailler ensemble, grâce à une thématique forte autour de l'enfant difficilement adoptable. Le déroulé ci-dessous n'est qu'indicatif et est modulable en fonction de la situation et des demandes de votre service.

→ *Une demi-journée de rappels théoriques entrecoupés par les questions des participants.*

- Recueillir, accueillir un enfant grand.
- Préparer un enfant à changer de statut.
- Accompagner le placement adoptif.

→ *Une demi-journée autour d'une étude de cas.*

Présentation de la situation d'un enfant et élaboration collective d'une stratégie possible d'apparement avec déclinaison de chacune des étapes nécessaires,

- **L'enfant placé** : l'enfant sous tutelle d'État ou sous délégation parentale. Intérêts et limites aux changements de situation.
- **L'enfant adolescent adopté** : une construction identitaire difficile (sentiment de double appartenance, double loyauté), réveil des blessures du passé et quête des origines.

→ *Une journée consacrée à l'optimisation du travail d'équipe nécessaire pour réussir l'apparement d'un enfant grand et au repérage des risques face à de tels apparements.*

- Supervision autour d'une situation, apportée par les participants, d'un enfant ayant subi un échec d'apparement ou d'adoption.
- Travail sur **l'articulation des différents services du département** : rôle de chacun en fonction des moments de la vie de l'enfant.

QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en **1953** en association Loi 1901,
la fédération Enfance & Familles d'Adoption (EFA)
réunit aujourd'hui **9 000 familles**
et **adoptés majeurs** au sein
de **93 associations** départementales.
La fédération est reconnue d'utilité publique depuis 1984.

NOS CONVICTIONS

Le choix d'une famille d'adoption doit se faire dans l'intérêt premier de l'enfant. Il ne s'agit pas du droit d'une famille à avoir un enfant mais du droit de tout enfant à grandir et à s'épanouir dans une famille qui devient la sienne pour la vie.

L'adoption, plénière ou simple, crée une vraie filiation légale et affective. Cependant, d'autres solutions familiales comme le parrainage ou l'accueil temporaire seront des réponses plus adaptées à certaines situations de délaissement, lorsque l'adoption s'avère impossible.



www.adoptionefa.org



Bulletin 2012 d'inscription

Monsieur Madame

Nom* _____

Prénom _____

Profession* _____

Adresse personnelle* _____

Code postal _____ Ville _____

Courriel personnel (pour la réception de la confirmation d'inscription)*

Si votre formation est prise en charge par un tiers :

Nom et adresse de l'employeur ou du tiers payant _____

Code postal _____ Ville _____

Courriel de l'employeur ou du tiers payant *

Nom du responsable de formation _____

Téléphone _____

* donnée indispensable pour le suivi de votre inscription

Bulletin à retourner à :

Fédération Enfance & Familles d'Adoption

221, rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 40 05 57 78 / Fax : 01 40 05 57 79

e-mail : formation@adoptionefa.org

Internet : www.adoptionefa.org



Organisme de formation déclaré sous le N° 1175 351 76.

S'inscrit aux formations suivantes

(Cocher les cases correspondantes)

<input type="checkbox"/>	MODULE E1	→ Lundi 23 janvier 2012 à PARIS Origines : dossiers, lettres, histoires, accompagnement	COLLOQUE
<input type="checkbox"/>	MODULE E2	→ Du lundi 26 au mercredi 28 novembre à PARIS De l'enfant adoptable à son adoption Conseil de famille – agrément des familles – apparentement	3 jours
<input type="checkbox"/>	MODULE E3	→ Du lundi 12 au mercredi 14 novembre 2012 à PARIS Un enfant, des postulants, une famille Une adoption mutuelle	3 jours
<input type="checkbox"/>	MODULE E4	→ Jeudi 15 novembre 2012 à PARIS L'adoption internationale	
<input type="checkbox"/>	MODULE E5	→ Jeudi 20 et vendredi 21 septembre à PARIS Envisager l'adoption d'enfants à besoins spécifiques	2 jours

L'adresse du lieu vous sera communiquée avec la confirmation d'inscription

TARIFS

- Pour le **colloque** du 23 janvier 2012 : **180 €** (repas du midi inclus)
- Formation d'une journée : **180 €** (repas du midi inclus)
- Formation de **deux jours** : **360 €** (repas du midi inclus)
- Formation de **trois jours** : **540 €** (repas du midi inclus)

Prise en charge de la formation :

Individuelle

Je joins un chèque

de _____ euros
à l'ordre de EFA.

Employeur

Dès réception, une convention de formation sera adressée à votre employeur. L'inscription ne sera définitive qu'après confirmation écrite de ce dernier.

Merci de penser à vous inscrire, dans la mesure du possible,
un mois avant le début de la formation choisie,
afin de nous permettre la constitution de groupes entre 10 et 15 participants.

